

Impressum

Éditeur

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Division Protection civile et formation
CH-3001 Berne
Tél. +41 58 468 14 00
ZSA@babs.admin.ch
<https://www.babs.admin.ch/>

Le présent rapport annuel est aussi disponible en allemand et en italien.

Inhalt

- 4 Être prêts, c'est notre ADN**
Daniel Jordi
- 6 Suisse romande : une année riche en exercices**
Section Formation Protection de la population
- 10 Quand l'actualité pousse à la formation**
Section Formation Protection de la population
- 13 Le succès de l'école d'instructrices et d'instructeurs**
Beat Schib
- 16 De nouveaux cours pour la Section Formation Protection de la population**
Markus Bieri, Yoann Frisa, Anja Zbinden
- 19 Travailler avec le visualiseur de cartes map.geo.admin.ch**
Michael Müller
- 20 Entraînement à la conduite avec le Interpersonal Skills Lab**
Anja Zbinden
- 24 Le CFFS se prépare pour l'avenir**
Jürg Buchser
- 27 DIZIS : digitalisation de la protection civile**
Philippe Jungo
- 29 Des volontaires pour la protection civile**
Groupe Personnel et recrutement Protection civile
- 32 Une norme minimale**
TIC spécifique aux biens culturels numériques
Julian Miguez
- 36 Maintenir et compléter le parc d'abris**
Niklaus Meier
- 39 Des parkings souterrains convertis en abris**
Pascal Aebischer
- 42 La protection civile et la formation en chiffres**
- 43 Publications 2024**
- 47 Organigramme**

Mars 2025

Être prêts, c'est notre ADN

Les catastrophes, situations d'urgence et conflits armés qui secouent le monde entier montrent à quel point il est important de pouvoir compter sur des organisations d'intervention bien préparées. La clé de la protection de la population réside dans une formation de qualité et dans la bonne interaction entre les unités spécialisées. Notre nouvelle division illustre à merveille ces deux aspects.

Daniel Jordi

L'année écoulée a été fructueuse pour la Division Protection civile et formation (Div. PCiF) de l'OFPP. Après avoir développé la stratégie et l'organisation axée sur les processus en 2023, nous avons attaqué l'année 2024 dans notre nouvelle structure, rendue nécessaire par la fusion des deux anciennes divisions Instruction et Protection civile.

La consolidation s'est déroulée avec une rapidité réjouissante. Il n'y a eu que peu de résistances, et les quelques incertitudes qui sont apparues ont été vite levées dans un esprit de concertation. Dès le mois de juin, l'allègement et le gain d'efficacité des processus étaient perceptibles. Je suis très heureux de voir que l'organisation et la collaboration évoluent positivement dans tous les domaines !

De par l'étendue de ses tâches, la nouvelle division joue un rôle central dans la protection de la population : il s'agit, d'une part, d'établir des bases pour la protection civile en général et les ouvrages de protection et la protection des biens culturels en particulier, d'autre part, de former les cadres et les spécialistes de la protection civile ainsi que des organes de conduite de la protection de la population. À travers elle, nous posons le fondement d'une bonne gestion des crises et des catastrophes et nous œuvrons pour la sécurité et la protection de la population suisse. Le Centre fédéral de formation de la protection civile (CFFS) fait office de plateforme d'échange.



Ce premier rapport annuel a pour but, à l'aide d'exemples choisis, de donner un aperçu de la diversité de nos activités tout en montrant à quel point notre travail est précieux.



Daniel Jordi
chef de la Division Protection civile et formation

Ce premier rapport annuel a pour but, à l'aide d'exemples choisis, de donner un aperçu de la diversité de nos activités tout en montrant à quel point notre travail est précieux. Il s'adresse en premier lieu à nos partenaires à tous les niveaux, notamment dans les cantons. Car il est essentiel à nos yeux d'encourager la coopération avec l'ensemble des différents acteurs. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons nous préparer véritablement à affronter les dangers et les menaces les plus divers. Être prêts, ce n'est pas seulement notre devoir, c'est notre ADN.

Nous envisageons l'avenir avec beaucoup de confiance et d'enthousiasme. Notre objectif est de garantir la sécurité et la protection de la population suisse à travers une formation d'excellence et une coopération efficace.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli jusqu'ici et nous nous réjouissons de poursuivre ensemble sur cette voie. L'engagement de nos collaborateurs est la clé de notre succès, et nous sommes convaincus que nous saurons relever les défis et renforcer encore la protection de la population.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Daniel Jordi

Vice-directeur de l'OFPP et
chef de la Division Protection civile
et formation

Suisse romande : une année riche en exercices

Incendie à la bibliothèque de Genève, attaque terroriste dans le Léman Express, accident d'avion à Cointrin, cyberattaques en Valais, à Genève ou au Groupe E, panne de courant générale à la suite d'une cyberattaque touchant la Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU, pénurie d'eau potable dans deux communes du canton de Genève : les exercices qui se sont déroulés en Suisse romande durant l'année 2024 ont abordé des thèmes variés.

Section Formation Protection de la population

Le politologue Todd Laporte disait que « le problème n'est pas de se préparer pour éviter les surprises, mais de se préparer à être surpris ». Une petite phrase qui trouve de plus en plus de résonance dans les cantons et auprès des exploitants d'infrastructures critiques de Suisse. Aujourd'hui, la gestion de crise est devenue une priorité. D'où la nécessité de s'entraîner sur des scénarios réalistes et plausibles. Les cours et les exercices destinés aux acteurs clés du domaine de la sécurité s'enchaînent régulièrement depuis quelques années.

La Section Formation protection de la population de l'OFPP propose aux cantons et aux exploitants d'infrastructures critiques des procédures méthodologiques et des scénarios réalistes en fonction de leurs besoins en termes d'entraînement. Que ce soit du côté alémanique, tessinois ou romand, le contact direct avec les partenaires est indispensable pour répondre à leurs attentes.

Des exercices pour tous les niveaux d'entraînement

Les méthodes d'exercices possibles se répartissent en trois catégories bien distinctes :

- les exercices sur table (table top ou wargame) ;
- les exercices d'état-major ;
- les exercices de mise en situation 1:1 avec figurants.

C'est avec ces trois méthodes, correspondant à leur niveau de formation, que les différents états-majors se sont entraînés durant l'année écoulée.

Les exercices sur table

Cette forme d'exercice permet de mettre en lumière :

- les actions des entités impliquées dans un événement ;
- les interfaces entre les acteurs ;
- le besoin de coordination.

Si elle ne permet pas d'entraîner le travail en état-major des organes de conduite ou des cellules de crise, elle peut en revanche



▲ L'un des exercices sur table a porté sur une fusillade et un attentat dans le Léman Express. Il a réuni des partenaires de France et de Suisse. © OFPP

servir de phase d'échauffement avant un exercice plus conséquent. Un exercice sur table est utile pour un état-major de crise souhaitant s'entraîner, mais ayant peu d'expérience (p. ex. un état-major récemment créé ou dont la composition est nouvelle).

En termes de retour sur investissement, cette méthode est peut-être la plus efficace. De plus en plus d'organisations y ont recours. La raison en est simple : un exercice sur table peut être mis en place rapidement et s'effectue en deux ou trois heures, d'où un gain de temps intéressant.

En 2024, plusieurs entités se sont prêtées à un tel exercice. La première de la série a été la Bibliothèque de Genève, bien culturel d'importance nationale. Après une formation à la gestion de crise, les responsables ont décidé d'effectuer un exercice sur table mettant en scène un incendie dans l'institution. Cette phase a montré toute la difficulté à coordonner une intervention dans ce milieu très spécifique. Il est toujours simple d'agir en silo, mais lorsqu'il faut tenir compte des besoins et servitudes de chacun, la complexité augmente rapidement. À titre d'exemple, personne n'a accès aux collections de la bibliothèque tant que l'enquête n'a pas pu déterminer la cause du sinistre.

Or, cette phase peut durer des heures, voire plusieurs jours. Forte de cette expérience, l'institution pourra prendre les dispositions nécessaires pour gérer au mieux cette exigence très contraignante.

L'exercice sur table n'était que le prélude à un exercice grandeur nature qui a eu lieu quelques semaines plus tard sans être annoncé : ni l'heure, ni le jour, ni la semaine ni même le mois n'avaient été communiqués par avance. Un énorme défi, sachant que l'exercice a débuté à 16 h 00 pour se terminer le lendemain, avec une interruption entre 21 h 00 et 7 h 00 et qu'il a nécessité notamment le report de séances et l'évacuation totale de la bibliothèque dans les premiers moments. L'exercice sur table a largement contribué à la réussite de l'ensemble en permettant de poser les bases et d'identifier le travail de coordination à fournir durant l'événement et, surtout, en donnant confiance aux acteurs impliqués dans la résolution de la crise.



▲ L'exercice de mise en situation 1:1, qui s'est déroulé à la Bibliothèque de Genève, a permis aux forces d'intervention et au personnel d'appliquer les enseignements tirés de l'exercice sur table organisé en amont. © OFPP

D'autres exercices sur table ont été organisés en 2024. L'un des plus importants avait pour thème une fusillade et un attentat dans le Léman Express (CEVA). Il a réuni plus de septante personnes représentant la France, la Confédération et le canton de Genève. L'objectif était de préparer le terrain pour un exercice à l'échelle 1:1 en 2025. Durant un après-midi, les points de coordination entre tous les acteurs ont été examinés, discutés et en partie corrigés. Le scénario a aussi pu être adapté afin d'être au plus près de la réalité.

Les exercices d'état-major

Les exercices d'état-major sont gérés par une régie qui a pour rôle de rendre l'événement dynamique et de représenter le reste du monde pour les participants.

L'organe cantonal de conduite du Valais s'est confronté à cette forme d'exercice en 2024 sur la thématique de la cyberattaque. L'Office fédéral de la cybersécurité y a pris part en apportant ses connaissances spécifiques. Le scénario mettait en scène un mystérieux pirate demandant une rançon à plusieurs communes du canton après avoir crypté et dérobé des données sensibles. La dynamique du scénario a contraint l'organe de conduite à se réorganiser et à adapter son dispositif de crise.

Un tel exercice permet d'une part de vérifier la capacité d'un état-major de crise à rechercher des solutions en commun et à réagir en cas d'évolution de la situation ou de « surévènement » et d'autre part d'évaluer de manière très précise le travail en état-major. Il offre également la possibilité de rejouer des phases qui ne se seraient pas bien passées et ainsi d'adapter le rythme et les difficultés du scénario à l'état-major exercé.

Un deuxième exercice utilisant cette même méthode a eu lieu en Romandie avec la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Il s'agissait cette fois-ci de faire face à une pénurie d'énergie déclenchée par une cyberattaque contre le fournisseur d'électricité cantonal. La Mission suisse a ainsi pu non seulement tester sa procédure d'alarme et ses mesures d'urgence, mais aussi refaire un entraînement de gestion de crise de manière globale. L'ambassadeur Jürg Lauber a tenu son rôle de chef de la cellule de crise pendant toute la durée de l'exercice.

Les exercices de mise en situation 1:1

Au sommet de la pyramide des possibilités et méthodologies d'exercice, on trouve la mise en situation grandeur nature. L'organisation d'un tel exercice est complexe

L'organe cantonal de conduite du Valais s'est confronté à une cyberattaque le temps d'un exercice d'état-major. © OFPP



et requiert une direction renforcée avec un groupe se consacrant à la recherche de figurants et à leur mise en scène.

Un exercice de ce type a été effectué en fin d'année avec l'Aéroport International de Genève. Il s'agit d'un rendez-vous bisannuel exigé par l'Office fédéral de l'aviation civile, qui sert à valider la licence d'exploitation de l'aéroport.

L'accent était mis sur la partie d'accueil et d'identification des personnes indemnes et des familles, les secours proprement dits restant en arrière-plan. Pour cela, les soixante-quatre figurants ont reçu une

fiche décrivant le scénario qu'ils devaient jouer. On trouvait parmi eux des personnes calmes, nerveuses, agressives ou ayant des malaises. Tous les partenaires de la chaîne de sauvetage ont participé : pompiers, ambulanciers, médecins, policiers, psychologues, employés de la compagnie aérienne et de l'aéroport étaient mobilisés.

Quel que soit le type d'exercice, l'important est de s'entraîner le plus souvent possible en variant les scénarios et les degrés de difficulté – toujours dans l'optique de diminuer l'effet de surprise quand un événement réel se produira.

▶ Dans le cadre d'un exercice de l'Aéroport International de Genève, des figurants ont été pris en charge par les forces d'intervention. © OFPP



Quand l'actualité pousse à la formation

L'actualité récente a conduit à une prise de conscience accrue à tous les niveaux en matière de gestion de crise. Ainsi, la Confédération, les cantons, les exploitants d'infrastructures critiques et d'autres partenaires prennent les mesures nécessaires afin d'être prêts en cas de crise. Dans ce contexte, la Section Formation Protection de la population de l'OFPP a été sollicitée régulièrement en 2024 pour dispenser des formations. S'adapter aux besoins du partenaire : voici la philosophie qui a été appliquée à toutes les formations.

Section Formation Protection de la population

L'OFPP œuvre depuis plusieurs années pour la formation en gestion de crise dans la plupart des cantons suisses. Les programmes sont toujours conçus de sorte à accorder la priorité aux besoins du partenaire, que ce soit dans le cadre de formations initiales ou de perfectionnements, afin d'améliorer les compétences en la matière.

Le principe est relativement simple : tout exercice doit être précédé d'une formation. Certains partenaires réalisent des exercices sans formation préalable, soit parce qu'ils sont sous pression, soit parce qu'ils ont été influencés par des phénomènes de mode. Une formation initiale complète, des rôles clairement définis au sein d'un état-major de crise et une bonne connaissance des partenaires sont indispensables pour proposer des exercices apportant une valeur ajoutée et ainsi éviter toute frustration ou déception.

L'un des objectifs des formations de l'OFPP est la compréhension mutuelle entre les partenaires, non seulement en termes de vocabulaire, mais aussi d'appréhension du problème, de planification temporelle, d'analyse de la situation et de manière de procéder. Cette condition facilite largement la résolution de problèmes (et la gestion de

crise) sur le plan de la qualité et du temps nécessaire aux opérations.

Au cours de l'année 2024, plus de 700 personnes ont suivi une formation dispensée par l'OFPP, qui apprécie énormément la confiance qui lui est accordée. Celle-ci atteste de la qualité des enseignements donnés et de sa volonté de répondre aux besoins spécifiques des différents partenaires. Depuis 2020, l'OFPP dispose d'un manuel de conduite (Manuel de conduite Protection de la population, MCP) clair et détaillé, qui rend les processus de gestion de crise accessibles à tous. La complexité d'un événement reste l'élément déterminant pour savoir à quel point il sera difficile de le maîtriser. Les utilisateurs peuvent toutefois suivre le processus décrit dans le MCP pour s'y atteler avec pragmatisme.

La protection des biens culturels est aussi concernée

En 2024, la formation en gestion de crise a mis un accent particulier sur la protection des biens culturels (PBC). La formation à la gestion de crise dans le domaine de la PBC, qui nous permet de prendre conscience du patrimoine exceptionnel de la Suisse et de



▲ L'OFPP réalise des formations en gestion de crise dans la plupart des cantons. Un exemple à Genève. © OFPP

mieux le protéger, n'a cessé de prendre de l'importance depuis 2022.

À Genève par exemple, après plusieurs séances de formation, des exercices à échelle réelle ont été menés à bien. Là aussi, la formation préalable a été décisive : grâce à cette bonne base, les exercices ont apporté une réelle valeur ajoutée. Ils ont montré que la connaissance des compétences des partenaires contribuait largement à la réussite des interventions.

La protection du patrimoine culturel revêt une importance particulière dans le contexte géopolitique actuel. En 2025, ce seront Zurich et Lausanne qui bénéficieront de l'expertise de l'OFPP. Les formations prévues dans ces deux villes viseront aussi à renforcer la collaboration avec les or-

ganisations d'intervention d'urgence, dans le but d'apprendre à connaître et à comprendre les tâches de chacun.

Des formations techniques poussées

La gestion de crise comprend aussi l'ensemble des activités d'aide à la conduite. Ce domaine, souvent sous-estimé, est un facteur clé contribuant au succès de l'état-major de crise. Le soutien apporté en arrière-plan est un élément déterminant qui permet à l'état-major de crise de prendre des décisions en se concentrant sur l'essentiel.

En 2024, la Section Formation Protection de la population a dispensé des formations en matière d'aide à la conduite pour les services de police en Suisse romande, les collaborateurs de l'aéroport de Genève et l'organe cantonal de conduite du Valais. Les participants à ces formations ont bénéficié d'une formation détaillée, par exemple dans le domaine de la représentation d'éléments sur des cartes ou de la mise à jour de la paroi de conduite et du journal d'intervention.

Le domaine de l'aide à la conduite, souvent sous-estimé, est un facteur clé contribuant au succès de l'état-major de crise.



Des formations reposant sur une méthode ludique

Rien n'est plus efficace que les méthodes ludiques pour optimiser et accélérer le processus d'apprentissage. Depuis quelques années, la formation à la gestion de crise est complétée par un jeu de mise en œuvre des compétences en matière de conduite. Dans l'atelier « Interpersonal Skills Lab », deux équipes doivent faire avancer un vaisseau spatial dans un environnement numérique. Pour obtenir un bon score, il faut collaborer efficacement avec l'autre équipe.

Plusieurs niveaux de conduite peuvent être mis en œuvre dans ce jeu, que ce soit sur le plan opérationnel, tactique ou stratégique. Les exercices sont par conséquent particulièrement réalistes et mettent en évidence les défis à surmonter. Lors des scénarios fictifs, les participants sont amenés à sortir de leur zone de confort, de sorte à s'exercer à toutes les tâches de conduite. Les organes de conduite peuvent ainsi acquérir et développer les compétences nécessaires à une bonne gestion de crise.

Les perspectives pour 2025

L'année 2024 a été riche en activités de formation et la nouvelle année promet d'être tout aussi intense. Toutes les organisations partenaires de la protection de la population sont résolues à renforcer leurs compétences en matière de gestion de crise. Que cela se fasse avec l'OFPP ou d'autres partenaires, l'essentiel est que tous les acteurs réussissent à se comprendre et à se coordonner en cas de crise. La collaboration est la clé d'une bonne protection de la population. En mutualisant nos efforts, nous pouvons transformer des défis en chances et bâtir une résilience collective.

La préparation d'informations actuelles à l'intention de l'état-major de crise fait partie des tâches de l'aide à la conduite. © OFPP



Le succès de l'école d'instructrices et d'instructeurs

Proposée en mode dual par l'OFPP par le biais de sa Division Protection civile et formation, la formation d'institutrice ou instructeur de la protection civile a fait ses preuves et suscite un grand intérêt. En décembre 2024, dix diplômés de l'école d'institutrices et d'instructeurs, gérée par l'OFPP en étroite collaboration avec les cantons, se sont vu remettre le brevet fédéral.

Beat Schib

Mettre l'accent tant sur les connaissances théoriques de base que sur la pratique professionnelle, tout en faisant le lien entre ces deux aspects – voici ce que permet la structure duale de la formation d'institutrice ou instructeur de la protection civile. Une part essentielle des apprentissages se fait donc sur le lieu de travail, au sein des centres cantonaux d'instruction et des organisations de protection civile régionales. Quant aux cours théoriques, ils sont donnés au Centre fédéral de formation de la protection civile (CFFS), à Schwarzenburg. Grâce aux connaissances techniques et compétences pratiques ainsi transmises, cette formation professionnelle supérieure sanctionnée par un brevet fédéral répond aux besoins du marché du travail et garantit que les diplômés sont prêts à accomplir les tâches qui les attendent.

Les instructrices et instructeurs de la protection civile jouent un rôle central dans le système de protection civile, et ce, à deux titres. Tout d'abord, parce que ce sont eux qui forment les membres de la protection civile de tout grade. Ensuite, parce que, en tant qu'experts, ils conseillent les organi-

sations de protection civile, planifient, réalisent et évaluent les exercices et assument des fonctions de conduite. Sans oublier leur participation à l'élaboration des concepts et la collaboration étroite avec la population et les autres organisations de la protection de la population. Leurs principales compétences vont de la transmission de connaissances à l'organisation et à la conduite d'exercices, en passant par des activités de conseil et la conduite d'unités d'intervention de la protection civile. Et pour pouvoir accomplir des tâches aussi variées face à des risques toujours nouveaux, il leur est indispensable de se perfectionner sans cesse.

Proposer une formation axée sur la pratique et d'une grande qualité incombe à l'OFPP et à la Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile (CRMPPCi). En associant expérience pratique et connaissances théoriques, la formation prépare les instructrices et instructeurs de la protection civile aux nombreux défis qui les attendent dans leur vie professionnelle. Pour qu'ils disposent des compé-

tences nécessaires pour contribuer à garantir la protection de la population suisse et la capacité de la protection civile à remplir sa mission.

Grand intérêt pour la formation

La volée 2024 a commencé en août, avec 18 germanophones et 6 « Latins ». Les participants se sont lancés avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme dans le premier module de didactique « Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes ». Certifié par la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), ce dernier jette les fondements nécessaires à l'obtention du brevet fédéral de formatrice/ formateur d'adultes (niveau II FSEA).

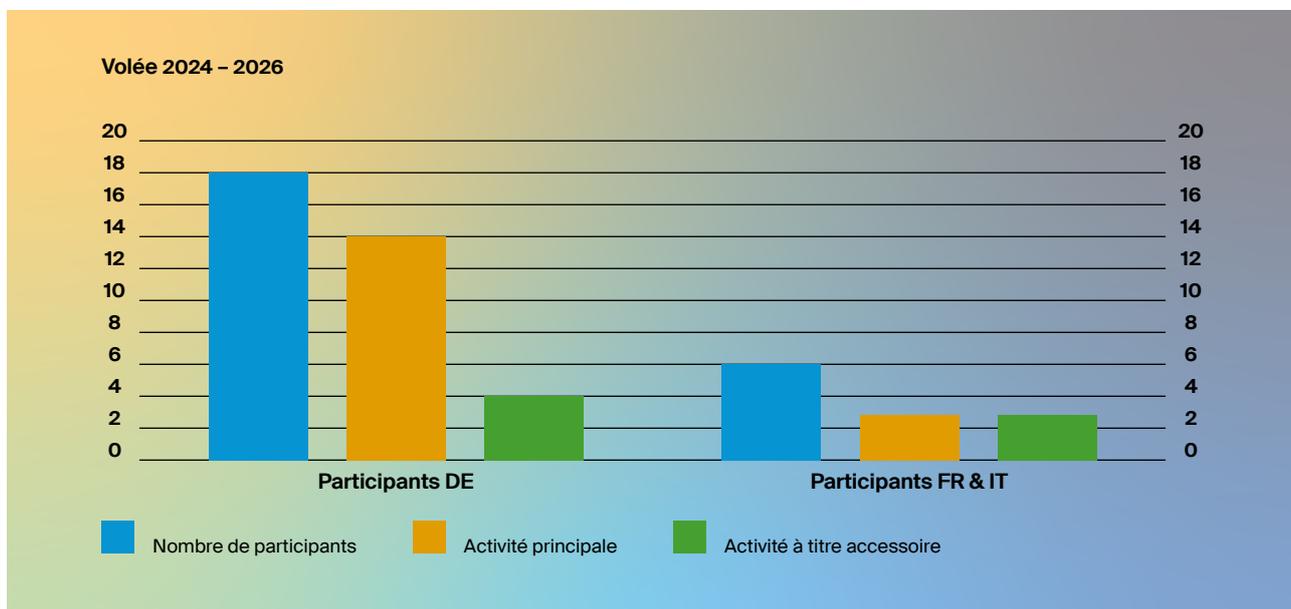
Quant à la volée 2025, elle compte déjà 20 préinscriptions, envoyées de toute la Suisse, ce qui nous conforte dans les efforts que nous fournissons chaque jour aux côtés des cantons et reflète le grand intérêt suscité par la formation. Au vu des événements naturels toujours plus fréquents et de l'évolution du contexte sécuritaire en Suisse, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur une protection civile moderne dont les membres sont bien formés. La formation

d'institutrice et d'instructeur de la protection civile pose là des bases solides dans la perspective d'événements ou de situations difficiles.

Dix nouveaux diplômés de l'école d'institutrices et d'instructeurs de la protection civile

Le 12 décembre 2024, c'est dans un cadre solennel que les dix nouveaux instructeurs de la protection civile se sont vu remettre le brevet fédéral. Michaela Schärer, directrice de l'OFPP, a souligné le rôle important que jouent les institutrices et instructeurs de la protection civile. Elle a également relevé à quel point les exercices réalisés avec des formations de la protection civile sont marquants et offrent une véritable préparation à la vie professionnelle : non seulement ils permettent de faire le lien entre la théorie et la pratique, mais ils amènent aussi les participants à sortir de leur zone de confort et à se dépasser, tout en mettant l'accent sur le travail et l'esprit d'équipe. De plus, en collaborant avec des personnes issues d'autres cantons, les participants se créent un réseau et nouent des amitiés qui les accompagneront tout au long de leur carrière.

Statistiques : participantes et participants exerçant la fonction d'institutrice ou instructeur de la protection civile à titre d'activité principale ou accessoire





▲ À la cérémonie des diplômes 2024, les nouveaux instructeurs de la protection civile ont toutes les raisons de rayonner de fierté. © OFPP

Patrik Reiniger, vice-président de la CRM-PPCi, a quant à lui parlé de la situation actuelle en matière de sécurité et insisté sur l'importance croissante, pour faire face au contexte géopolitique tendu et à des pénuries de personnel, d'une base solide dans le domaine de la protection civile. Il a salué la décision des nouveaux diplômés d'embrasser un métier qui pose les fondements d'une organisation de protection civile efficace et en mesure de relever les défis à venir. Il a en outre souligné le constant développement de la formation. À cet égard, le passage à une structure modulaire et le renforcement de la collaboration avec les cantons permettront de garantir la capacité d'adaptation de la protection civile. Enfin, il a mis en avant la responsabilité des employeurs et l'importance de la formation duale.

Avant de recevoir leur brevet fédéral, les tout nouveaux instructeurs sont revenus avec un regard aiguisé et beaucoup d'humour sur les moments vécus dans les différents modules et sur leurs expériences pendant la formation.

Les diplômes ont ensuite été remis dans une ambiance festive par la directrice de l'OFPP et Hans Peter Schmid, président de la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ). Ce dernier prend sa retraite en 2025, et les remerciements qui lui ont été adressés ont eux aussi constitué un point fort de la cérémonie.

La manifestation s'est terminée sur une note musicale et un apéritif dînatoire, animé de discussions passionnantes. C'est donc dans une atmosphère détendue et conviviale que les nouveaux diplômés ont pu fêter leur réussite et voir salués leur ténacité et leur engagement – des qualités qui en font à la fois des modèles et des garants de l'avenir de la protection civile.

De nouveaux cours pour la Section Formation Protection de la population

L'offre de la Section Formation Protection de la population a connu plusieurs changements destinés à renforcer la protection de la population. Remaniements ou ajouts, les nouveautés concernent les domaines des organes de conduite et exercices, de la protection NBC et de la protection des biens culturels.

Markus Bieri, Yoann Frisa, Anja Zbinden

Cours techniques Organes de conduite (OC)

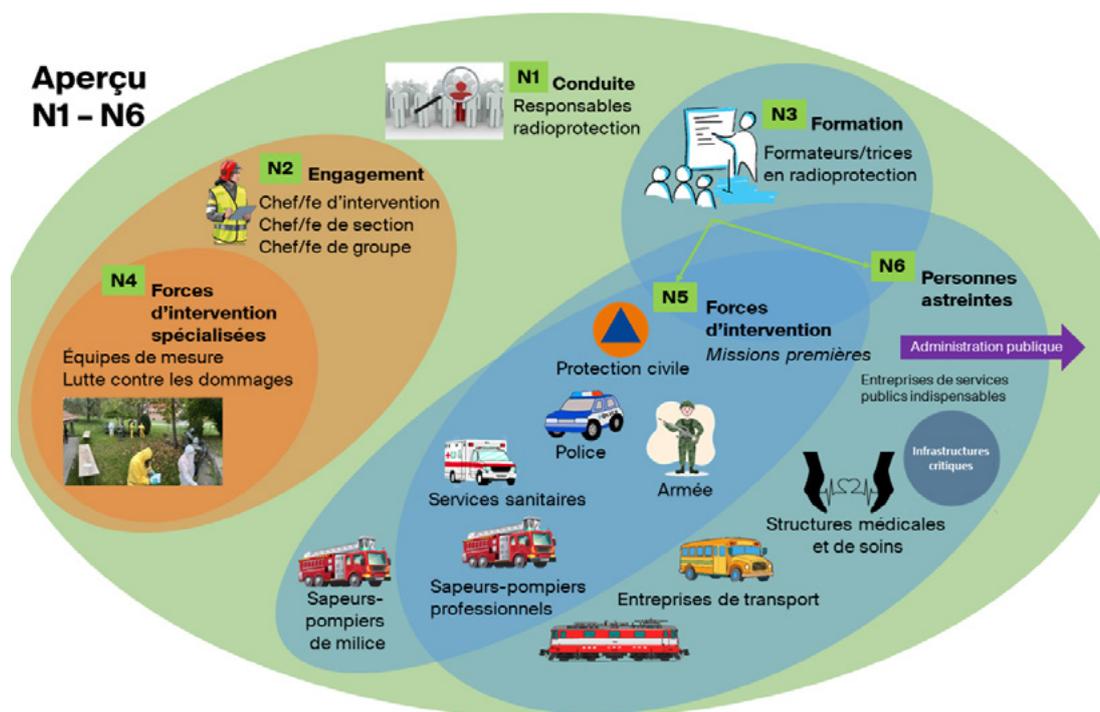
Le Groupe Organes de conduite et exercices organise à compter de 2025 le cours technique « Planification des interventions et des mesures », qui s'appuie sur les compétences acquises dans le cadre des cours de base « Résolution systématique de problèmes » et « Travail d'état-major ». Cette formation a pour objectif d'amener les participants à améliorer et à développer leur aptitude à élaborer correctement, sur la base d'un travail de recherche de fond, les documents clés d'un plan d'intervention et de mesures. Elle met en outre l'accent sur la possibilité de préparer les bases de décision en amont, là où les cours de base se concentrent sur la production de ces fondements pendant la durée d'un événement.

La planification des interventions et des mesures est une tâche centrale des organes civils de conduite.

Les membres des états-majors civils de conduite peuvent suivre la formation au titre de perfectionnement pour leur activité au sein de ces états-majors.

Cours technique « Personnes chargées de la formation et l'instruction en radioprotection » – cours N3

En matière de radioprotection, on distingue six groupes d'intervenants (N1-N6) qui ont un rôle à jouer en cas de situation d'exposition d'urgence telle qu'une défaillance ou une urgence avec contamination radioactive. Parmi eux, les intervenants relevant des domaines d'applications spécialisés dans la lutte contre les dommages et les mesures (N2 et N4) ainsi que les organisations et entreprises qui fournissent des prestations en cas de rayonnement radioactif ou de contamination sont tenus de prendre certaines dispositions préventives, notamment concernant la formation.



▲ Vue d'ensemble des domaines d'application N1 - N6

Comme la formation des forces d'intervention et l'instruction des personnes astreintes (N5 et N6) a lieu en cas d'événement, les organisations concernées doivent pouvoir former rapidement leurs membres à la radioprotection.

Dans sa nouvelle version, le cours N3 se concentre sur les aspects techniques (autoprotection et dosimétrie) tout en jetant les bases méthodologiques et didactiques nécessaires. Les participants se voient fournir un modèle général des objectifs, contenus et déroulement de la formation, qu'ils n'auront plus qu'à adapter aux spécificités du contexte. Il s'agit de leur donner les outils dont ils ont besoin pour pouvoir remplir leur mission de manière ciblée. La formation met en outre l'accent sur la gestion de la déstabilisation liée à des événements NBC, éclairant les participants sur le rapport entre les doses d'exposition et les conséquences potentielles sur la santé. En cas d'événement, ils pourront ainsi s'appuyer sur leurs connaissances pour apaiser les craintes des personnes à former sans pour autant banaliser les impacts possibles.

Le cours N3 doit être reconnu par le Secrétariat général DDPS et donne droit à une certification après la réussite d'un examen écrit et pratique. Il sera proposé pour la première fois fin 2025 (allemand : 14 - 16.10.2025 ; français : 21 - 23.10.2025) au Centre fédéral de formation de la protection civile (CFFS), à Schwarzenburg.

Il est prévu de travailler en 2025 à l'élaboration d'un cours N1, destiné aux personnes chargées de la radioprotection, qui pourra être proposé en allemand à partir de 2026 et en français à partir de 2027. Cette nouvelle offre permettra de combler une lacune de la formation à la radioprotection. Vous trouverez tous les cours en la matière ainsi que des informations complémentaires sur le site Internet de l'OFPP, à la rubrique « Formation en radioprotection ».



[Formation en radioprotection](#)

Cours technique Protection des biens culturels (PBC)

Jusqu'à présent, la formation consacrée à la protection des biens culturels était destinée exclusivement aux chefs de section de la PBC. À compter de 2025, elle sera aussi ouverte au personnel des institutions culturelles et aux responsables cantonaux de la PBC. En effet, plusieurs acteurs ont pris conscience du fait que le patrimoine culturel, tel qu'il figure dans le préambule à la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel (2003), constitue à la fois une large part de l'identité culturelle des communautés, groupes et individus et un facteur de cohésion sociale. Une importance rappelée récemment à plusieurs reprises, notamment lors des destructions des Bouddhas de Bamiyan, du Temple de Baalshamin à Palmyre et des mausolées de Tombouctou.

Dans le domaine de la protection des biens culturels, la Suisse joue un rôle précurseur. Ce nouveau cours, fruit d'une collaboration entre la Section Formation Protection de la population et le Groupe PBC, permet de définir une ligne commune en matière de conservation du patrimoine culturel. Il vise à transmettre les compétences générales suivantes :

- planification et préparation d'interventions et établissement de plans d'urgence (documentations préventives) ;
- soutien aux autorités et organisations partenaires de la protection de la population ;
- organisation de la mise à disposition d'abris PBC et de dépôts de fortune, et
- évacuation de biens culturels.

L'ouverture de la formation aux partenaires externes à la protection civile permettra d'enrichir les échanges entre les différents intervenants et de renforcer à la fois la collaboration et les compétences professionnelles à tous les niveaux. Les officiers de la protection civile seront en mesure de :

- conduire une section PBC lors d'une intervention ;
- préparer et dispenser la formation dans le cadre d'un cours de répétition, et
- soutenir les propriétaires des biens culturels dans le domaine de la protection des biens culturels.

Une offre sans cesse améliorée

Afin de donner aux organisations partenaires de la protection de la population les moyens de se préparer au mieux à assumer leurs tâches, l'offre de formation de l'OFPP est constamment renouvelée et améliorée. Nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement au CFFS pour l'une ou l'autre de nos nouvelles formations.



[Offre de cours de l'OFPP](#)

Travailler avec le visualiseur de cartes map.geo.admin.ch

Depuis fin 2024, la plateforme map.geo.admin.ch est encore mieux adaptée à la protection civile : les signes conventionnels civils ont été intégrés à l'outil cartographique de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) qui peut être utilisé aussi bien pour la formation que lors d'interventions.

Michael Müller

L'outil cartographique est utilisé depuis plusieurs années pour les formations de l'OFPP, en particulier durant les cours de suivi de la situation. Au cours du temps, il s'est avéré toujours plus nécessaire d'utiliser non seulement des symboles et des textes généraux, mais aussi les signes conventionnels civils de la protection de la population. En 2023, la Section Formation Protection de la population a contacté swisstopo et, au cours de l'année et demie qui a suivi, les signes conventionnels ont été revus et convertis dans le format de fichier vectoriel requis. Le projet a abouti au quatrième trimestre 2024 avec l'introduction des signes conventionnels les plus courants.

La carte de la zone sinistrée peut également être imprimée ; un code QR permet d'accéder rapidement à l'état actuel. ▼



▲ Que ce soit dans le cadre de la formation ou lors d'interventions, cet outil cartographique offre désormais de nombreuses possibilités supplémentaires aux organes de conduite, à la police, aux sapeurs-pompiers et à la protection civile. © map.geo.admin.ch

Plus d'une centaine de signes conventionnels

Aujourd'hui, plus d'une centaine de signes conventionnels sont disponibles en allemand, français et italien. Ils peuvent être utilisés pour indiquer rapidement un emplacement ou représenter une zone sinistrée dans le cadre de formations et lors d'interventions. Le travail avec les cartes est simple et intuitif ; les informations peuvent être facilement transmises au moyen de codes QR ou de liens. À l'heure du tout numérique, le visualiseur de cartes est un moyen efficace et moderne permettant de partager des informations de façon rapide et ciblée. Il est désormais indispensable durant les cours de suivi de la situation et de conduite ainsi que lors d'exercices.

Entraînement à la conduite avec le Interpersonal Skills Lab

Dans un ciel parsemé de millions d'étoiles et de planètes aux couleurs chatoyantes, vous volez à bord de la station spatiale InterLAB – vers l'infini et au-delà ! Chargé-e d'une importante mission, vous êtes en route pour une destination secrète. Heureusement, votre vaisseau est piloté par un superordinateur neuronal, ce qui vous permet, à vous et à vos coéquipiers, de prendre le temps de vous détendre. Vous vous êtes d'ailleurs installés bien confortablement dans le salon hypermoderne en attendant les prochaines instructions. Soudain, une alarme retentit ! Le système a rencontré une erreur qui a paralysé l'alimentation automatique en énergie. C'est maintenant à vous et aux autres membres de l'équipage d'assurer manuellement l'approvisionnement énergétique de la station...

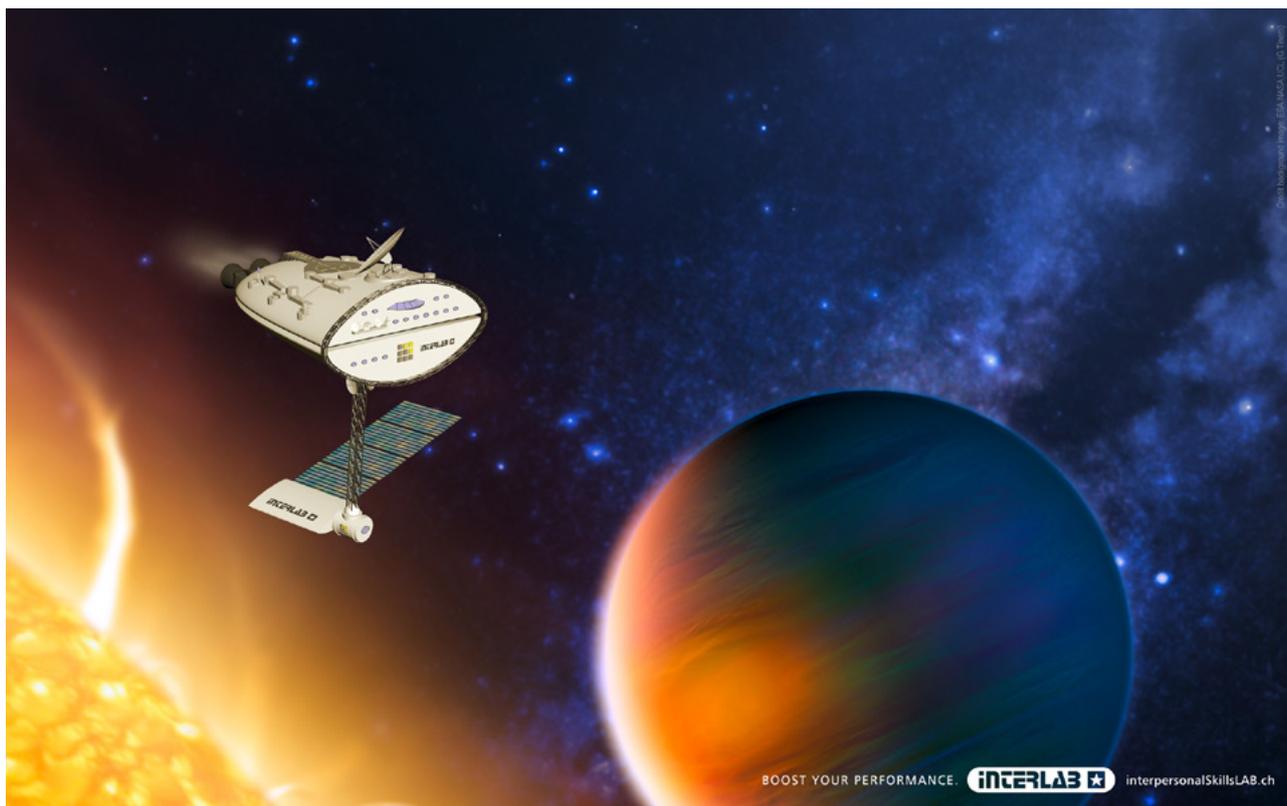
Anja Zbinden

L'application *Interpersonal Skills Lab* de l'entreprise *Ninecubes* permet de former les états-majors, qu'ils soient nouveaux ou non, à différentes compétences. Cette méthode numérique propose d'exercer des comportements de manière systématique, tout en intégrant de façon facilement compréhensible le facteur humain. Lors d'un vol spatial simulé sur ordinateur au cours duquel ils devront accomplir des tâches variées, les membres des états-majors peuvent ainsi améliorer leurs compétences personnelles, sociales et de conduite. Les contraintes de temps, les fortes dynamiques et la diversité des points de vue viennent compliquer la conduite et la coordination de l'équipe d'astronautes. Un contexte qui permet d'analyser et d'entraîner concrètement d'importantes compétences sociales.

Une simulation en temps réel

La simulation est fortement axée sur l'action. Les participants sont confrontés en temps réel aux défis que leur propose le scénario. Ils poursuivent de vrais objectifs mesurables, adoptent des perspectives de travail variées et ne peuvent réussir que s'ils interagissent étroitement. Cette mise en situation permet d'identifier rapidement les comportements personnels et les forces de chacun ainsi que les difficultés rencontrées par les différents personnages. Pour accomplir leur mission, les membres de l'équipage devront non seulement faire preuve d'esprit d'équipe, mais également s'efforcer de renforcer leur collaboration.

Interpersonal Skills Lab met l'accent là où la plupart des formations s'arrêtent : sur l'application pratique des enseignements. Les participants ont la possibilité de refaire les missions et de mesurer les résultats, et progressent jusqu'à ce qu'ils atteignent l'objectif.



▲ Station spatiale InterLAB © interpersonalSkillsLAB

Dans les phases d'optimisation, ils peuvent clarifier les rôles et les responsabilités, définir une communication efficace et développer sous la pression du temps des stratégies de résolution des problèmes.



Interpersonal Skills Lab met l'accent là où la plupart des formations s'arrêtent : sur l'application pratique des enseignements.



Une offre aux formats variés

La Division Protection civile et formation (Div. PCiF) de l'OFPP propose l'entraînement à la conduite avec le *Interpersonal Skills Lab* sous différents formats. Il est ainsi possible d'organiser des formations axées sur des points bien particuliers, allant du module de base d'une demi-journée à la mission complexe s'étendant sur deux jours. L'objectif est que les participants quittent le « Lab » forts de compétences opérationnelles qu'ils ont pu manier et qu'ils pourront directement mettre en pratique. Celles-ci relèvent des catégories suivantes :

- Communication
- Esprit d'équipe
- Conduite
- Gestion
- Prise de décision

Le nombre de compétences traitées dépend de la durée de la formation – de la communication et collaboration de manière générale à la conduite et au pilotage, en passant par l'anticipation et la planifi-

		1	2	3	4
DIMENSIONS DE BASE	RÉSULTAT GÉNÉRAL	Distance			
	Distance +	Orientation résultats			
	Missions +	Capacités			
	Alarme -	Communication			
	Panne d'ascenseur -	Coordination			
	Négligences -	Conscience professionnelle			
HUMAN ERROR	SLIPs $\frac{M}{S}$	Erreurs d'exécution (concentration)			
	LAPSEs	Erreurs de mémorisation			
	MISTAKEs	Erreurs de planification (réflexion)			
	VIOLATIONs $\frac{M}{S}$	Violation des règles			

Mesure et évaluation des dimensions Orientation résultats, Capacités pour des tâches supplémentaires, Communication, Coordination, Attention situationnelle, Conscience professionnelle ainsi que de différents types d'erreur

cation, tout est possible. Dans l'idéal, les sessions sont organisées au Centre fédéral de formation de la protection civile (CFFS), à Schwarzenburg. Là, grâce à une infrastructure ultramoderne qui leur permet de prendre du recul et de s'entraîner à l'écart de leur quotidien professionnel, les participants peuvent exploiter au maximum le potentiel de la formation. La station spatiale se déplace aussi auprès des clients à partir d'un équipage de huit personnes. Les modules peuvent être dispensés par un ou deux instructeurs ou instructrices de l'OFPP, qui fournissent et installent l'équipement nécessaire (des ordinateurs portables et un serveur local).

Pour les formations *Interpersonal Skills Lab* organisées dans les locaux des clients (sessions hors murs), ces derniers doivent donc simplement mettre à disposition une pièce suffisamment grande pour que quatre îlots composés de deux tables chacun puissent y être aménagés.

Les états-majors intéressés par cette possibilité d'entraînement, non seulement unique en son genre, mais aussi efficace, dynamique et pratique, peuvent volontiers s'adresser à la Div. PCiF ou s'inscrire directement au moyen du formulaire en ligne (lien dans l'offre de cours).

Aménagement possible pour une session hors murs. © OFPP ▼



Le CFFS se prépare pour l'avenir

Depuis plusieurs décennies, le Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (CFFS) joue un rôle central pour la formation et le perfectionnement dans les domaines de la protection de la population et de la gestion de crises. Le vaste projet de modernisation du centre vise à préparer le terrain pour l'avenir. La rénovation et l'agrandissement prévus n'apporteront pas uniquement des nouveautés sur les plans de la technologie et de l'infrastructure, mais permettront aussi d'établir de nouvelles références en matière de durabilité, d'efficacité énergétique et d'implantation régionale.

Jürg Buchser

Depuis sa création, le CFFS fait partie intégrante de l'architecture de sécurité suisse. Il ne forme pas uniquement le personnel enseignant et les spécialistes de la protection civile, mais constitue également un site de formation pour les états-majors de crise et les organisations d'intervention de la protection de la population. Le CFFS héberge également le Centre de compétences Polycom, qui abrite des installations techniques uniques en leur genre permettant de réaliser des exercices dans le domaine de la communication sans fil entre la police, les sapeurs-pompiers, les services d'urgence et d'autres organisations de sécurité. Les formations techniques poussées autour des systèmes de communication de sécurité représentent un élément essentiel de la capacité d'intervention de la protection de la population, faisant du CFFS un pionnier de la formation dans le domaine des solutions de communication modernes.

Le CFFS est un employeur profondément ancré dans la région. En créant des emplois, en collaborant avec des entreprises locales et en s'engageant pour l'intégration des personnes en situation de handicap, notamment en coopération avec la fondation Bernaville, il apporte une contribution

importante au développement local. Ces aspects sociaux et économiques continueront à jouer un rôle central à l'avenir.

Prêt pour l'avenir

La transformation du bâtiment principal en un centre de formation en matière de conduite, de suivi de la situation et de télécommunications à la pointe du progrès s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de modernisation.

Des locaux dotés d'équipements modernes offrent un cadre idéal pour des simulations destinées à l'état-major et au suivi de la situation, tandis que l'infrastructure centrale pour les systèmes Polycom et Polyalert répond aux exigences des organisations de sécurité. De ce fait, le CFFS jouera un rôle charnière dans la formation à une gestion de crise innovante et efficace. De nouvelles installations, telles qu'un hangar à véhicules et une tour conçue pour les exercices de sauvetage en hauteur, permettent de proposer des séances d'entraînement plus réalistes aux équipes d'intervention et d'offrir ainsi un enseignement axé davantage sur la pratique.



▲ Montage de l'installation photovoltaïque. © OFPP

Les équipements d'entraînement ne sont pas le seul facteur influant sur la qualité des formations : le CFFS adapte son infrastructure en proposant davantage de chambres individuelles, ainsi que des salles de sport et de loisirs répondant aux exigences modernes, afin que les participants puissent jouir de meilleures conditions lors de leurs séjours de formation.

Le CFFS fera également office de site d'accueil secondaire pour les exercices du National Emergency and Operations Center (NEOC). Dans le cas d'une intervention, le NEOC utilisera l'infrastructure du CFFS, ce qui permet d'éviter des doublons dans les investissements tout en démontrant l'importance du centre.



La modernisation du CFFS reflète les transformations profondes du domaine de la formation et de la sécurité.



Deux principes directeurs : la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique

La durabilité est le mot d'ordre de cette rénovation. En passant à un approvisionnement en énergie provenant uniquement de sources renouvelables, le CFFS devient la nouvelle référence en matière de projets de rénovation à faible impact environnemental. La nouvelle installation de chauffage, alimentée uniquement avec de l'énergie renouvelable, et la bonne réutilisation des rejets du système interne de production de froid permettront de réduire de 65 % les émissions de CO2.

▼ Vue de l'intérieur du nouveau bâtiment de formation. © OFPP





▲ Transformation du bâtiment B. © OFPP

La mise en place de panneaux photovoltaïques sur une surface de 1400 m² constitue un autre point fort des travaux. Cette installation générera assez d'électricité pour couvrir les besoins en énergie de 54 foyers, contribuant ainsi fortement à l'approvisionnement énergétique de la région. Ce projet souligne également la responsabilité de la Confédération en ce qui concerne la protection de l'environnement et l'utilisation de technologies de pointe.

Les environs du CFFS seront aussi sujets à des transformations. Le centre se veut comme un environnement adapté aux besoins actuels : à la fois un espace fonctionnel et une source d'inspiration pour ses collaborateurs et les participants aux formations. Une conception modulable et ouverte de l'espace satisfera aux exigences posées par les formes d'enseignement souples, les modèles d'apprentissage hybrides et un choix de loisirs variés.

Une responsabilité régionale et sociale

Le CFFS accorde beaucoup d'importance à son rôle au sein de la société. En faisant appel à des artisans locaux et en privilégiant la création de valeur à l'échelle régionale, le centre représente un facteur économique majeur à Schwarzenburg et ses environs. Il tient également à renforcer sa collaboration avec des organisations à caractère social, telle que la fondation Bernaville, afin

de continuer à proposer un quotidien professionnel stimulant aux personnes en situation de handicap.

Le projet de rénovation et d'agrandissement n'a pas pour seul objectif de mettre sur pied un centre de formation moderne, mais aussi d'apporter une contribution à la région sur le long terme. Le CFFS entend ainsi démontrer qu'il est possible de concilier tradition, innovation et responsabilité sociale.

Construire aujourd'hui pour demain

La modernisation du CFFS reflète les transformations profondes du domaine de la formation et de la sécurité. Les exigences envers les établissements de formation sont particulièrement élevées du fait de l'importance croissante des technologies numériques, des programmes de formation hybrides et des formes d'enseignement individualisées. D'ici la fin du projet en 2026, le CFFS aura établi les normes de demain en matière de formation et de perfectionnement dans le domaine de la protection de la population. Par ses mesures de modernisation, le centre combine infrastructure innovante, écoresponsabilité et implantation régionale dans un projet phare, tout en servant de modèle pour les autres établissements ayant trait à la formation et à la sécurité.

DIZIS : digitalisation de la protection civile

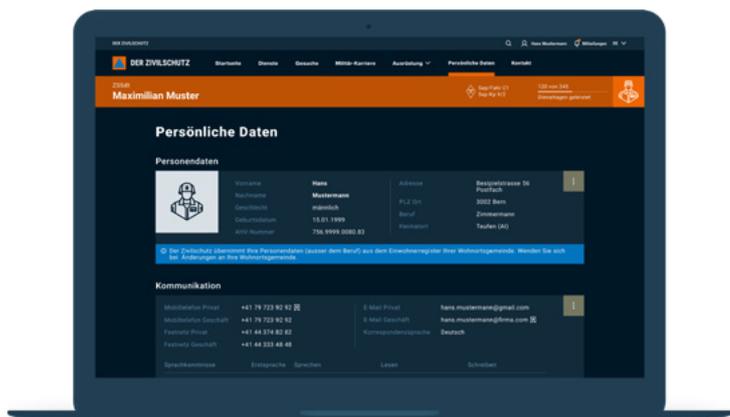
Le projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS) doit aboutir à une amélioration de l'échange d'informations entre les autorités et les membres de la protection civile. Il amènera également une harmonisation et une standardisation de l'administration et des processus en la matière au niveau cantonal. DIZIS est une extension adaptée à la protection civile du projet DIMILAR de digitalisation de l'armée de milice. Le livret de service électronique, pierre angulaire du projet, doit être introduit en 2026.

Philippe Jungo



La version mobile (prototype) de la nouvelle application

Le portail d'accès à l'univers de la protection civile (ici un prototype) doit offrir une mise en page élégante.



Suite à l'arrêt d'un projet de numérisation du livret de service, le projet DIMILAR a été lancé en 2021 avec la décision du chef de l'armée d'engager une digitalisation globale des instruments liés à l'administration des personnes soumises à l'obligation de servir. L'objectif est que le programme coordonne, synchronise et gère les développements numériques dans leur ensemble. L'intégralité des échanges de l'armée avec les personnes étant, ayant été ou appelées à être soumises à l'obligation de servir doit passer par un seul et même canal numérique, au format intuitif, synthétique et moderne. La vision qui préside à ce projet peut être résumée ainsi : « Nous sommes agiles et numérisés ».

La digitalisation devrait entraîner une réduction de la charge administrative et une simplification de l'interaction entre les personnes astreintes et les autorités, notamment les services de convocation. Livret de service, ordres de marche, reports de service et demandes de congé : tout sera numérisé. L'application sera également reliée à PISA, le système d'information sur le personnel de l'armée ; elle sera disponible dès les journées d'information et continuera d'être proposée non seulement pendant toute la durée du service, mais aussi au-delà, de manière à ne pas couper



Grâce à DIMILAR et à DIZIS, cette image appartiendra bientôt au passé. La mise en service du livret de service électronique a été fixée au 1^{er} juin 2026. © VBS/DDPS, médiathèque

le contact avec les anciens membres. En plus de contribuer à une amélioration des échanges d'informations et de la gestion des données, l'application, téléchargeable sur smartphone, favorisera une plus forte identification à l'institution.

Élargissement à la protection civile

DIMILAR accompagne l'ensemble des conscrits depuis les journées d'information jusqu'au recrutement et leur fournit les informations nécessaires pour qu'ils préparent au mieux leur recrutement et soient en mesure, le moment venu, de faire un choix éclairé quant à la fonction à laquelle ils souhaitent être affectés. Les possibilités et les spécificités de la protection civile sont donc également prises en compte.

Les personnes qui ne sont pas incorporées à l'armée lors du recrutement n'ont plus accès à DIMILAR ; c'est cette lacune que le projet de digitalisation de la protection civile (DIZIS) entend maintenant combler. Grâce à ce complément à DIMILAR, la protection civile sera en mesure de maintenir un niveau technologique analogue à celui de l'armée et d'éviter l'émergence d'un « système à deux vitesses ». DIZIS permettra en outre une communication plus directe et un gain d'efficacité, tout en offrant aux membres de la protection civile un environnement moderne et attrayant. De plus, DIZIS complétera PISA PCi, dont la mise en service remonte à 2016, et tiendra compte de la numérisation dans le domaine des allocations pour perte de gain (APG). L'OFPP est depuis le début associé à ce projet de numérisation, qui simplifiera également les contrôles APG.

Trois composantes en deux phases

DIZIS prévoit de développer trois composantes en deux phases :

- La première de ces phases (2025/26) portera sur le livret de service électronique. Le conscrit se présentant au recrutement ne sait pas encore où il sera incorporé. À cela s'ajoute le fait qu'en cas de changement d'aptitude, les données le concernant doivent pouvoir être transférées de l'armée à la protection civile. C'est pourquoi le livret de service électronique doit reprendre à l'identique le produit DIMILAR, à quelques exceptions près, comme la couleur et les indications de fonctions. Cela afin, d'une part, de garantir la qualité des données, d'autre part, de permettre un entretien et un développement uniformes, gages de stabilité du système. La mise en service du livret de service électronique a été fixée au 1^{er} juin 2026.
- À l'issue de la seconde phase, prévue pour 2027, il sera possible de transmettre les convocations et les demandes de report de service par voie électronique.

Chacune des deux phases correspond à une intégration du projet DIZIS dans le projet DIMILAR visant à favoriser les synergies et un transfert technologique. Le chef de l'armée a donné son accord à l'entreprise, et le mandat de projet a été approuvé et signé. Pour ce qui est de la phase 1, le développement a débuté en janvier 2025. Concernant la phase 2, la procédure fera l'objet de discussions avec les cantons, discussions qui doivent aboutir en mai 2025.

DIZIS représente une opportunité des plus intéressantes en termes de digitalisation des processus de la protection de la population et d'interaction avec la société civile.

Des volontaires pour la protection civile

La protection civile représente le pilier central du système suisse de protection de la population. Elle apporte un soutien rapide et efficace aux organisations partenaires et protège la population en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé. Depuis un certain temps, la protection civile connaît des problèmes d'effectifs dans certains cantons. Cette situation affecte la disponibilité opérationnelle et donc l'efficacité de la gestion des crises. Pour y remédier, il faut prendre différentes mesures et lancer des campagnes d'information, notamment pour motiver des volontaires à s'engager activement dans la protection civile.

Groupe Personnel et recrutement Protection civile

Le nombre de personnes recrutées chaque année est de loin inférieur aux besoins, de sorte que la protection civile ne peut plus assurer pleinement l'ensemble de ses mandats. Le soutien aux organisations partenaires en cas de crise et la protection de la population dans son ensemble s'en ressentent.

Un grand potentiel

Le recours à des volontaires contribue à alimenter les effectifs de la protection civile. Même si cette dernière est fondée sur une obligation de servir à l'échelle nationale, elle est aussi ouverte à différents groupes de population qui peuvent effectuer un service volontaire :

- les femmes de nationalité suisse dès l'âge de 18 ans ;
- les hommes et les femmes de nationalité étrangère établis en Suisse, dès l'âge de 18 ans également ;

- les hommes libérés de leur obligation de servir dans la protection civile ;
- les hommes qui ne sont plus astreints au service militaire ou au service civil.

La proportion actuelle de volontaires est faible : en 2024, ils n'ont été que 136 (82 femmes et 54 hommes) à rejoindre la protection civile. Le potentiel est d'autant plus grand. Comme on a pu le constater, les volontaires sont motivés et investis. Leur présence renforce la protection civile dans tous les domaines. De nos jours, ils sont surtout actifs dans l'aide psychologique d'urgence (81 personnes recrutées en 2024), qui est subordonnée à la protection civile. Les volontaires contribuent aussi à la rapidité et à l'efficacité de la réaction en cas de catastrophe naturelle ou de situation de crise dans leur région de domicile. Ils constituent également une précieuse interface avec la population : enracinés dans leur commune, ils connaissent les particularités locales. De nombreuses personnes astreintes à servir dans la protection civile continuent d'effectuer du service volontaire après leur libération.



▲ La présence des femmes est particulièrement souhaitée dans la protection civile. Sur la photo, l'officier recruteur Max Gsell en conversation avec des intéressées lors d'une journée d'information destinée aux femmes à Berne. © VBS/DDPS, médiathèque

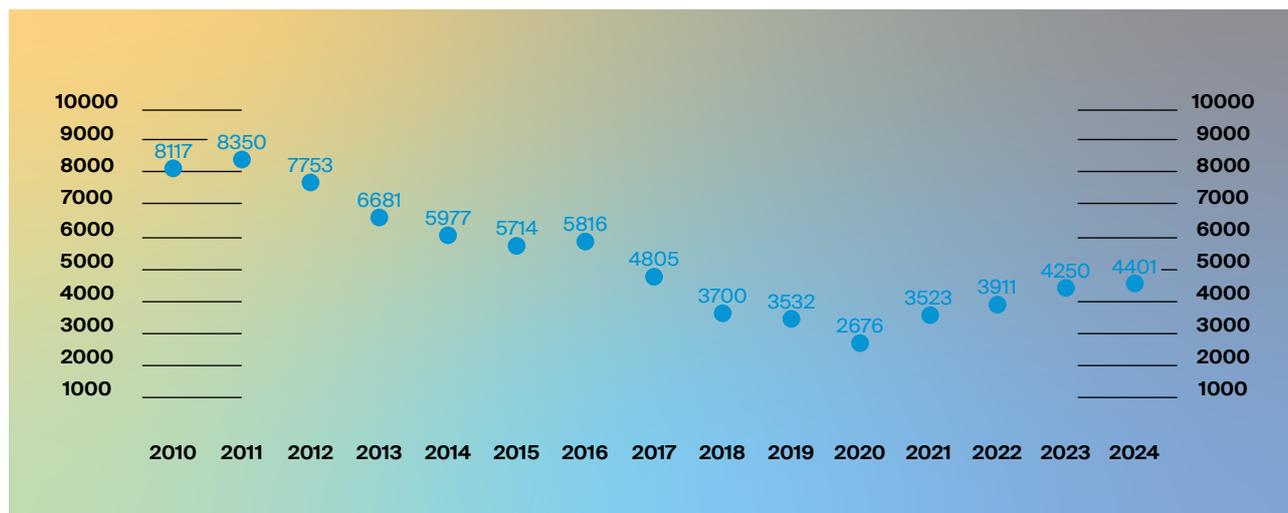
Les volontaires tirent également profit de leur engagement

L'institution n'est pas seule à retirer un bénéfice de l'engagement des volontaires : ces derniers ont l'occasion de suivre des formations intéressantes et de faire la connaissance de gens habitant leur région, avec lesquels ils peuvent collaborer au sein d'équipes soudées. C'est un plus pour l'intégration des nouveaux arrivants. Les volontaires peuvent s'engager pour leur région, leur famille et leurs amis et apporter leur aide en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, ce qui s'avère très valorisant.

Les personnes intéressées doivent faire une demande auprès du service cantonal compétent, qui les convoquera au recrutement. Celui-ci dure environ deux jours, sauf pour les anciens astreints à la protection civile, qui ont déjà passé cette étape et bénéficient d'une procédure simplifiée.

Les volontaires ont les mêmes droits et devoirs que les autres personnes astreintes. Ils commencent en général par suivre la formation de base dispensée par leur canton. Ensuite, ils peuvent s'engager dans les différents services de la protection civile en fonction de leurs aptitudes et de leur intérêt. Tous les niveaux hiérarchiques leur sont ouverts. Ils s'engagent en principe pour au moins trois ans et seront libérés au plus tard lorsqu'ils toucheront leur rente AVS.

Les engagements dans la protection civile sont très diversifiés et dépendent des besoins et des qualifications personnelles. La fréquence et l'intensité croissantes des catastrophes naturelles rendent une poursuite de la baisse des effectifs difficilement supportable dans de nombreuses régions. C'est pourquoi il est toujours plus important que des volontaires s'engagent.



▲ Évolution de l'aptitude au service de protection civile 2010 – 2024

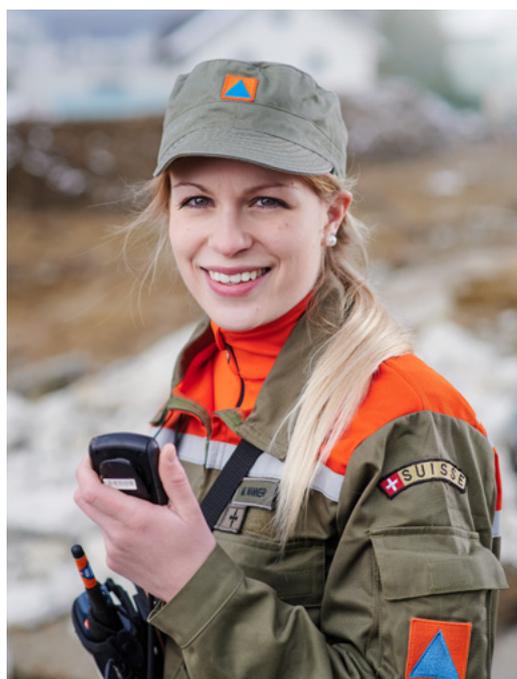
Campagnes de recrutement

Aujourd'hui, le recrutement de volontaires repose essentiellement sur des campagnes d'information menées par les organisations de protection civile, sur le bouche à oreille, sur les journées d'information organisées à l'intention des femmes ou, dans certains cantons, sur des séances d'information obligatoires concernant la sécurité. Comme il l'a indiqué à la mi-janvier 2025, le Conseil fédéral entend mettre en place une journée d'information obligatoire pour les Suissesses. Déjà imposée aux jeunes hommes, cette manifestation a pour but de faire un tour d'horizon complet des possibilités et opportunités offertes par l'armée et la protection civile. Le Conseil fédéral espère ainsi, tout en renforçant l'égalité des chances, inciter davantage de femmes à effectuer un service volontaire après avoir reçu des informations plus approfondies.

Mais l'engagement dans la protection civile est aussi ouvert aux femmes de plus de quarante ans qui souhaitent s'investir pour la sécurité de leur région. Les étrangères et étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement C sont également bienvenus. L'OFPP s'apprête à lancer une campagne nationale pour soutenir les cantons et les régions. Il mettra des outils à leur disposition pour recruter des volontaires. Il est prévu de recourir davantage aux réseaux sociaux pour promouvoir la protection civile.



[Le service volontaire dans la PCi](#)



▲ Les volontaires peuvent s'engager dans les différents services de la protection civile : ici, une préposée à l'aide à la conduite avec un appareil radio Polycom. © VBS/DDPS, médiathèque

Une norme minimale TIC spécifique aux biens culturels numériques

D'imposants châteaux dominant toute une région, d'anciennes ruines nimbées de mystère, des monuments à la mémoire de nos héroïnes et héros nationaux, des manuscrits conservés dans des archives labyrinthiques que seuls quelques initiés arrivent encore à décrypter ou de magnifiques peintures admirées par une foule de visiteurs dans nos musées – autant d'exemples de ce que nous considérons généralement comme notre patrimoine culturel. Dans l'imaginaire collectif, les biens culturels sont des objets en pierre, en bois ou en papier, donc physiques, concrets. Or, s'il est vrai que des biens culturels continueront d'être conçus à partir de matière solide, ce ne sera pas le cas pour toutes les créations.

Julian Miguez

La numérisation gagne le domaine de la protection des biens culturels. Un grand nombre d'archives, de bibliothèques et de musées œuvrent à la conservation du patrimoine culturel et accueillent des quantités importantes de biens culturels numériques. Il s'agit notamment d'objets matériels numérisés, comme des fonds d'archives réunissant des quotidiens ou des manuscrits médiévaux, mais aussi de collections mises à disposition au format numérique par les musées ou encore de modèles 3D de sites archéologiques réalisés à l'aide de drones.

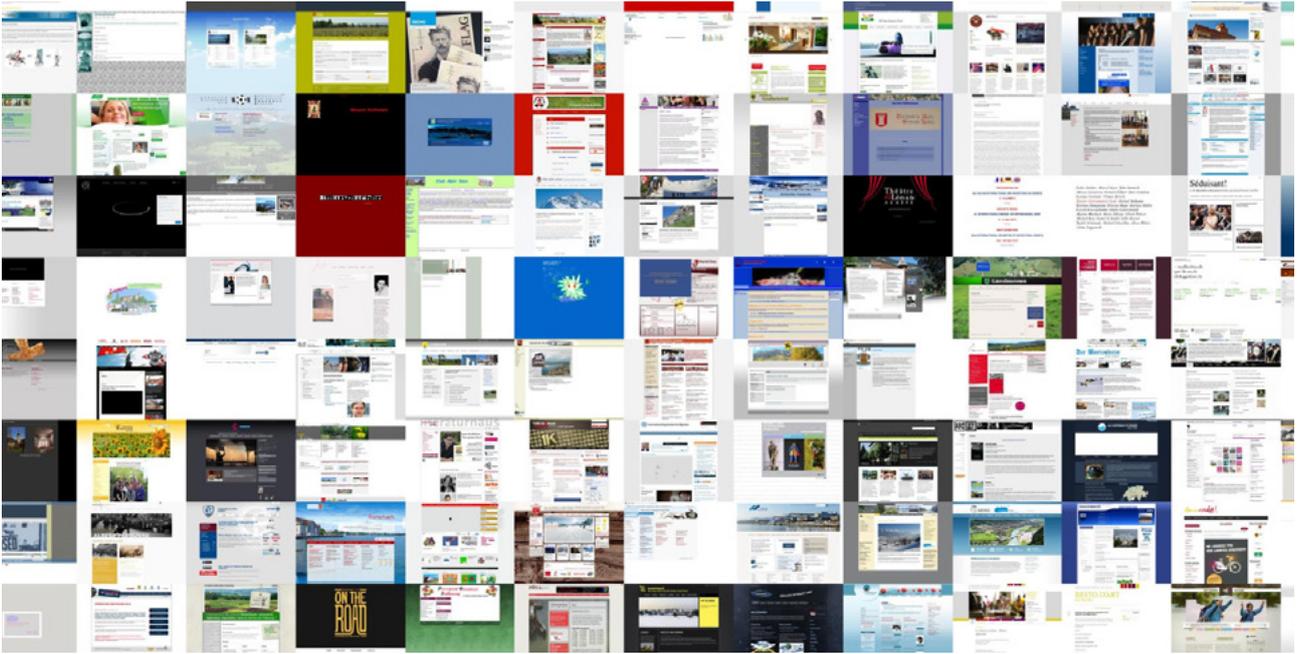
Mais aujourd'hui, il n'est pas rare que les biens culturels eux-mêmes soient créés numériquement (*born digital*), une tendance qui devrait se poursuivre. Ces objets ne sont pas tangibles, car il n'en existe aucune version matérielle ou analogique. Parmi eux, on compte par exemple les livres électroniques, les images numériques, les photographies, les vidéos et la musique,

tout comme les jeux vidéo, les programmes informatiques ou les données scientifiques.

Un monde numérique en constante mutation

De nos jours, la culture se consomme surtout au format numérique. On peut par exemple rechercher ses aïeux dans les registres paroissiaux sans se perdre dans la poussière des archives, explorer d'anciennes ruines ou châteaux dans des visites virtuelles ou encore admirer les chefs-d'œuvre des grands maîtres sans bouger de son canapé. La numérisation de la culture présente des avantages indéniables.

Certes, les biens culturels sont devenus plus accessibles, et nous sommes loin d'avoir exploité tout le potentiel de la numérisation. Mais ce nouveau patrimoine culturel numérique apporte aussi son lot de défis,



- ▲ Extrait d'un collage issu des Archives Web Suisse de la Bibliothèque nationale suisse (BN). La BN constitue une collection de sites Internet d'importance patrimoniale pour la Suisse dans le but de les conserver à long terme. Chaque image correspond à un site Internet. Au mois de novembre 2024, l'archive comptait 106 847 sites Internet. <https://www.e-helvetica.nb.admin.ch/collage/>

en particulier en ce qui concerne la conservation. Les objets matériels connaissent une grande longévité. Entretien correctement, les matériaux tels que la pierre, le bois, le papier et le parchemin se gardent pendant des centaines, voire des milliers d'années. Préservation, conservation et restauration sont les mots d'ordre de cette mission. Mais qu'en est-il des biens culturels numériques ? Comme le monde numérique

se transforme bien plus rapidement que le monde matériel, leur durée de vie est plus courte. Les mesures de conservation entreprises pour ce patrimoine sont-elles suffisantes pour qu'il résiste à l'épreuve du temps ? Et qui peut garantir que les logiciels et équipements informatiques dont nous disposerons dans dix, vingt ou cent ans permettront d'accéder aux documents, images et vidéos d'aujourd'hui ? Après tout, nous avons à l'heure actuelle déjà de la peine à ouvrir certains types de fichier obsolètes...

Exercice de la protection civile dans le cadre de la manœuvre « Trident 1986 ». Image numérique issue de la Médiathèque historique du DDPS. © VBS/DDPS, médiathèque ▼



Outre les défis posés par l'archivage à long terme, les biens culturels numériques sont menacés par des risques conventionnels. En effet, ils sont bel et bien conservés sur des serveurs et autres supports de stockage physiques, ce qui les expose non seulement aux mêmes risques de catastrophe naturelle, attaque ou mauvaise manipulation que les châteaux, ruines et manuscrits, mais aussi à des cyberattaques et à des pannes informatiques susceptibles d'entraîner leur perte irréversible.

L'initiative de la CFPBC et de l'OFPP

Qu'ils soient numériques ou matériels, les biens culturels doivent d'être préservés pour les générations futures. C'est pourquoi la Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC) et le Groupe Protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ont demandé la création d'une norme minimale pour la sécurité des technologies de l'information et de la communication (norme minimale TIC) spécifique aux biens culturels numériques. Ce texte, qui vient s'ajouter aux normes sectorielles existantes, par exemple pour l'eau ou l'électricité, se fonde sur la norme minimale TIC publiée par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). Un document qui a été élaboré dans le cadre des mesures de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) adoptée par le Conseil fédéral. La responsabilité des normes minimales en matière de TIC incombe désormais à l'Office fédéral pour la cybersécurité (OFCS).

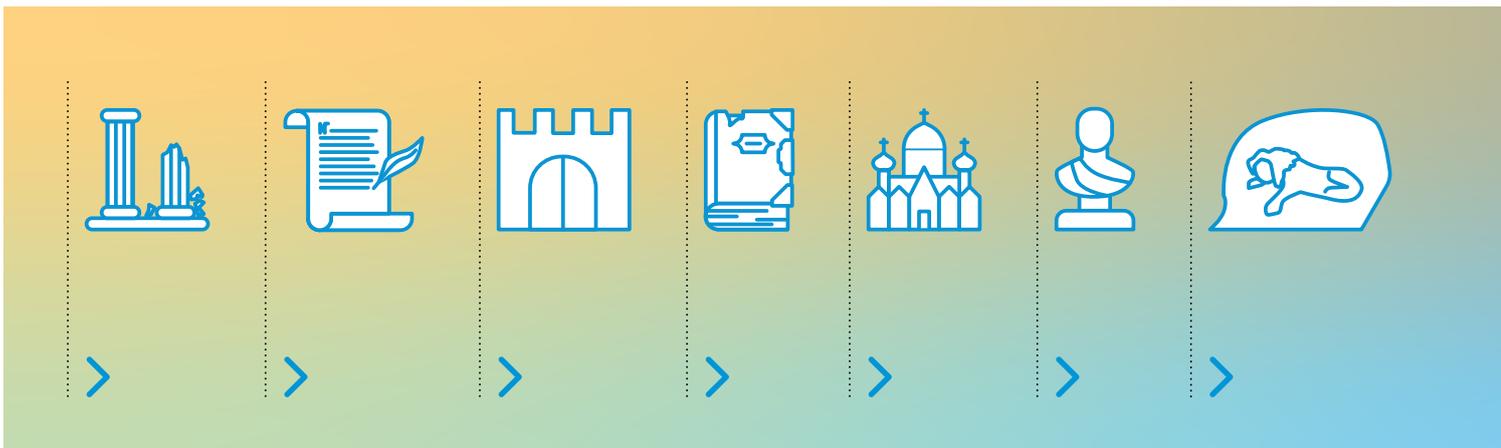
La responsabilité de la protection des biens culturels numériques incombe en principe aux institutions chargées de la conservation. Cette norme minimale TIC s'adresse par conséquent à toutes les organisations actives dans la conservation et la maintenance des biens culturels numériques, et

fait office de guide pour améliorer la résilience en matière de TIC. Si ce sont principalement les grandes institutions et les exploitants d'infrastructures critiques qui devraient la mettre en œuvre dans sa totalité, elle peut aussi servir de référence aux petites et moyennes institutions soucieuses d'optimiser leur résilience informatique.

Cette norme se veut comme une introduction au patrimoine culturel numérique de la Suisse et offre une vue d'ensemble des systèmes et processus critiques à protéger. Adoptant une approche fondée sur la *défense en profondeur* ou *defense in depth*, à savoir une stratégie de défense à plusieurs niveaux contre les cybermenaces, elle définit, pour l'analyse et la gestion des cyberrisques, un cadre de cybersécurité (*cybersecurity framework*) et propose des mesures de sécurité concrètes. Grâce à la structure modulaire du document, les petites et moyennes institutions peuvent se concentrer sur des points précis.

Trois catégories de mesures

Les mesures sont réparties en trois catégories. Les mesures organisationnelles incluent par exemple la mise en place d'une gestion globale de la sécurité, la formation et la sensibilisation du personnel ou encore l'élaboration d'une stratégie de sauvegarde





▲ Zurich en 1540. Numérisation issue de la bibliothèque centrale de Zurich, disponible sur e-rara, une plateforme hébergeant des gravures numérisées conservées dans les institutions suisses.

des données. Les mesures techniques regroupent notamment la sécurisation des serveurs, l'utilisation correcte des supports de données amovibles ou la sécurité des réseaux dans les systèmes informatiques. Enfin, des mesures physiques sont recommandées, en particulier en ce qui concerne la sécurité des bâtiments d'exploitation de systèmes informatiques, les exigences particulières envers les salles de serveurs et la conservation sécurisée de supports de stockage.

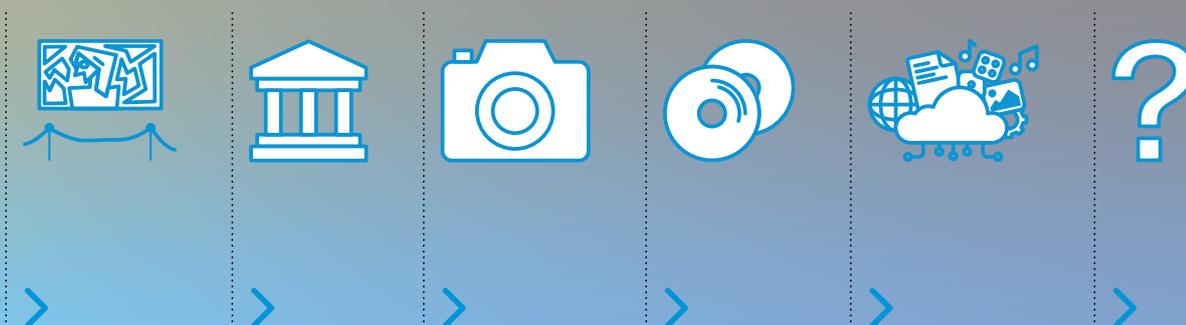
Avec la publication de la norme minimale TIC dans les trois langues nationales et en anglais, l'OFPP a franchi une étape importante dans la sécurité des biens culturels

numériques. Cependant, sa mission est loin d'être terminée : d'une part, le monde numérique étant en constante évolution, la norme devra être mise à jour régulièrement. D'autre part, du fait de sa complexité, le document s'adresse en premier lieu à des spécialistes, et tout particulièrement à des responsables informatiques. Il est donc indiqué de préparer sur la base de la norme des guides simplifiés, des aide-mémoire et autres modèles. Ceux-ci pourront servir de support de formation ou être consultés par des personnes peu à l'aise avec l'informatique.



[Norme minimale TIC relative aux biens culturels numériques](#)

Les biens culturels au fil du temps. Il existe différents types de biens culturels : vases antiques en argile, châteaux forts de pierre, manuscrits sur parchemin, peintures à l'huile ou photographies analogiques. Les progrès technologiques et l'évolution des médias donnent naissance à de nouvelles formes de biens culturels. Les biens culturels numériques, qui sont d'une grande hétérogénéité, ne sont qu'une étape supplémentaire dans ce processus créatif sans fin.



Maintenir et compléter le parc d'abris

L'agression russe contre l'Ukraine en février 2022 a remis l'infrastructure suisse de protection de la population, notamment les abris, au premier plan. Cette infrastructure doit être entretenue et sa valeur préservée pour les prochaines décennies. Il reste à déterminer dans quelle mesure les abris actuels peuvent satisfaire les besoins de protection en cas de conflit armé.

Niklaus Meier

La guerre en Ukraine a changé du tout au tout la situation en termes de sécurité sur le continent européen. Un conflit armé touchant l'UE, et aussi la Suisse, fait de nouveau partie des scénarios envisageables. Et remet au premier plan la nécessité de protéger la population. Comme on peut le voir non seulement en Ukraine, mais aussi dans d'autres régions en proie à des conflits armés, notamment au Proche-Orient, les civils payent un lourd tribut à la guerre : les populations sont massivement touchées lors des combats au sol ou par des attaques aériennes au moyen de missiles de croisière, de missiles balistiques ou de drones. En Suisse, les abris publics et privés offrent encore aujourd'hui une bonne protection contre de telles attaques. La population doit être protégée en premier lieu près de son domicile, mais aussi à proximité du lieu de travail.

De nouveau d'actualité

L'infrastructure de protection suisse, avec ses abris destinés à la population, a été conçue et mise en place durant la guerre froide, à partir des années 1960. Les abris ont été réalisés en prévision d'un conflit généralisé, notamment pour se protéger des attaques aériennes et des armes conven-

tionnelles, mais aussi des armes de destruction massive (armes NBC).

La question des abris a longtemps disparu de l'actualité. Le fait que la Suisse ait maintenu l'obligation de construire des abris après la guerre froide, même dans une mesure limitée à partir des années 2000, a souvent fait l'objet de critiques ou de plaisanteries. Certains la voyaient comme un résidu d'un passé révolu. Plusieurs interventions parlementaires ont visé le démantèlement de l'infrastructure de protection en soutenant qu'il n'y avait plus de sens à maintenir des abris souterrains, désormais inopérants contre des menaces comme le changement climatique, le terrorisme ou les cyberattaques.

De son côté, l'OFPP a toujours estimé que la situation pourrait un jour se dégrader à nouveau et qu'on ne pouvait pas exclure totalement le risque d'un conflit armé menaçant la Suisse dans le long terme. Dans ce cas, il faudrait des décennies pour mettre en place une nouvelle infrastructure de protection suffisante. De plus, on ne pourrait guère la réaliser ex nihilo : l'investissement correspondant à l'infrastructure actuelle représenterait quelque douze milliards de francs. En outre, les abris peuvent aussi servir de logements de fortune en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.



▲ À Kiev, des personnes cherchent à se protéger des attaques russes en se réfugiant dans une station de métro. © Keystone

La guerre en Ukraine a radicalement modifié la perception des abris. On a pu voir à quel point la population avait besoin d'une infrastructure de protection – donc d'abris – lors d'un conflit armé afin de sauvegarder son intégrité physique et assurer sa survie. Sans cela, elle est livrée sans défense aux attaques ennemies. L'absence de protection impliquerait aussi un grand nombre de victimes et de blessés qui surchargeraient encore davantage les forces d'intervention et de sauvetage.

Préserver la valeur tout en protégeant les pendulaires

L'infrastructure actuelle de la Suisse, constituée d'abris publics et privés, est le pilier central de la protection de la population contre les effets d'un conflit armé. C'est pourquoi on s'en tient au principe de la protection collective par les abris : assurer à chacune et chacun une place protégée à proximité de son domicile. Par conséquent, la planification de l'attribution des places protégées sur le lieu de domicile est également maintenue. Afin de pérenniser une protection efficace, il est indispensable de préserver la valeur des abris. Si l'on y renonçait, voire si on les laissait tomber en ruine, cela mettrait en danger l'ensemble

Garantir le maintien de la valeur

Compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire globale, le Conseil fédéral tient à maintenir la valeur des ouvrages de protection existants. À cet effet, il a, lors de sa séance du 23 octobre 2024, mis en consultation jusqu'au 7 février 2025 une révision de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi). Le remplacement des composants obsolètes des ouvrages de protection, l'adaptation de l'obligation de construire des abris et l'élévation de la contribution de remplacement constituent les objectifs principaux de cette révision visant à garantir la capacité de résistance de la Suisse en cas de conflit armé.

de l'infrastructure de protection et entraînerait des coûts bien plus importants, comme on a pu le constater. Dans le contexte actuel, une telle attitude serait injustifiable. La révision en cours de l'ordonnance sur la protection civile, qui prévoit de modifier les dispositions relatives aux ouvrages de protection, constitue un volet important des efforts visant à préserver la valeur des abris (voir encadré).

L'OFPP a élaboré un nouveau concept pour l'utilisation des abris qui propose, pour compléter la protection offerte par les abris ordinaires sur le lieu de domicile, de tenir compte également de la mobilité et donc des personnes qui ne se trouvent pas à proximité de la place protégée qui leur est attribuée, notamment pour les besoins de l'économie. On a vu lors de conflits armés récents que le pays agressé n'est pas touché en permanence sur toute son étendue par les attaques et les combats mais que la vie quotidienne et l'activité économique se poursuivent dans certaines régions, même avec des restrictions.

D'une part, on ne doit plus s'attendre à une occupation permanente des abris pendant des jours, voire des semaines. La population se rend dans les abris en cas de menace et seulement jusqu'à ce que le danger soit passé. D'autre part, il faut prévoir des capacités de protection supplémentaires pour les pendulaires en cas d'attaques sporadiques avec des moyens conventionnels à longue portée, principalement dans les grandes agglomérations. Ces installations alternatives devraient offrir une protection temporaire contre les effets des explosions et les éclats tout en étant facilement accessibles. L'OFPP souhaite déterminer dans le cadre d'un projet quelles infrastructures, souterraines ou de surface, s'y prêteraient. Diverses solutions sont envisageables : les gares, les tunnels, les parkings couverts, les bâtiments renforcés ou encore la réactivation d'abris désaffectés dans des immeubles commerciaux.

Malgré l'augmentation de la mobilité des pendulaires, la protection dans les abris attribués garde la priorité, car c'est à son lieu de domicile que la population passe le plus de temps, que ce soit au travail ou durant les loisirs.

En bref ...

Postulat	Constat	Conséquence
En cas de conflit armé, la population a besoin d'une infrastructure de protection.	Les abris constituent le pilier central de la protection de la population. Le principe « une place protégée pour chaque habitant » s'applique toujours.	L'obligation de construire des abris et la planification d'attribution sont maintenus. La valeur des abris actuels doit être préservée pour les décennies à venir.
Ces dernières décennies, la mobilité de la population a augmenté. Les distances entre le domicile et le lieu de travail se sont allongées.	Durant un conflit armé, les pendulaires qui continuent de se déplacer doivent bénéficier temporairement d'une protection supplémentaire près de leur lieu de travail.	Des installations de protection alternatives doivent être créées, notamment dans les grandes agglomérations.

Des parkings souterrains convertis en abris

Les conflits armés de ces dernières années et décennies montrent clairement que les populations concernées sont tributaires d'infrastructures de protection de qualité. Une nouvelle brochure richement illustrée de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) informe sur le but, la structure, l'entretien et la préparation des abris de 200 à 800 places destinés à la population. Il s'agit de la deuxième brochure de ce type. Les deux documents sont disponibles dans une version numérique élargie, mais peuvent aussi être commandés en version imprimée.

Pascal Aebischer

L'obligation de construire des abris en Suisse, qui remonte aux années 1960, a permis de mettre en place une protection collective pour la population. En cas de conflit armé, chaque habitant doit pouvoir disposer d'une place protégée à proximité de son domicile. La Suisse compte aujourd'hui quelque 370 000 abris privés et publics offrant près de neuf millions de places protégées,

soit un taux de couverture de près de 100 %, avec toutefois des disparités cantonales et des lacunes locales. Les abris protègent contre les effets des armes conventionnelles (bombes, missiles, drones, etc.) et, dans les cas extrêmes, contre les armes chimiques, biologiques ou nucléaires.

Un nouveau besoin d'information

La fin de la guerre froide n'a pas signifié la levée de toute alerte en termes d'armement. Malgré l'atmosphère de paix, la menace d'une nouvelle dégradation de la situation politico-sécuritaire n'a jamais disparu, au point qu'un conflit armé en Suisse n'a à aucun moment pu être exclu. En l'absence d'ouvrages de protection, la population serait à la merci d'attaques susceptibles d'entraîner un nombre élevé de morts et de blessés et, par conséquent, de mettre en difficulté les services de secours, les forces d'intervention et le système de santé dans son ensemble.

C'est pourquoi l'OFPP s'efforce, avec ses partenaires cantonaux, de maintenir l'infrastructure de protection et de la renforcer là où subsistent des lacunes.

De nombreux habitants ont chez eux un abri qui peut être utilisée comme cave. © OFPP ▼





▲ Deux brochures richement illustrées de l'OFPP donnent des informations sur les abris en Suisse. © OFPP

La mise en place d'une infrastructure complète constitue en effet une tâche de longue haleine qui serait difficilement réalisable en partant de zéro.

Lorsque la guerre a éclaté en Ukraine, la population a commencé à manifester un intérêt beaucoup plus marqué pour les abris, exprimant un besoin d'information dont l'OFPP a immédiatement tenu compte en complétant son site Internet. En outre, la Division Protection civile et formation a élaboré en 2023 une première brochure intitulée « L'abri ». Cette vue d'ensemble richement illustrée et animée fournit des informations sur l'obligation de construire des abris, leur but et leur effet protecteur, leur structure, leur équipement, leur utilisation et leur entretien en temps de paix, ainsi que sur la préparation et l'attribution des places protégées en cas de menace grandissante. Elle a été suivie en octobre 2024 par une brochure de conception analogue sur « Les grands abris ».

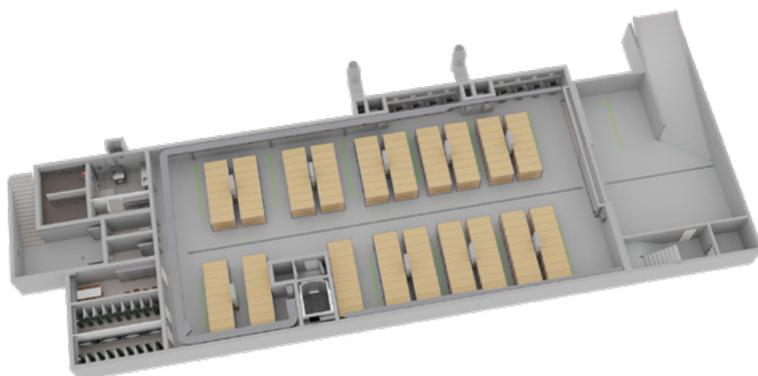
Des abris différents, mais des exigences identiques

Tous les abris relèvent d'un même principe et répondent aux mêmes exigences techniques. Ainsi, ces structures doivent leur résistance mécanique à leur enveloppe (sol, murs et plafond), réalisée en béton armé,

et à leur construction souterraine ; les ouvertures sont fermées par des portes et des volets blindés ; un système de ventilation basé sur des filtres de protection NBC (filtres à gaz) garantit l'arrivée d'air ; un abri offre par personne (au moins) 1 m² de surface au sol et 2,5 m³ de volume ; enfin, les abris sont simples, robustes, faciles à entretenir et peu coûteux.

Malgré cette normalisation, il existe différents types d'abris. La coexistence des deux publications est une illustration de cet état de fait : la première brochure s'adresse au grand public, et plus particulièrement

Les parkings souterrains sont souvent aussi prévus pour faire fonction d'abris et peuvent offrir plusieurs centaines de places protégées. © OFPP





▲ Les grands abris, plus équipés, sont par exemple dotés d'une cuisine. © OFPP

aux nombreux propriétaires de petits abris de moins de 200 places ; la seconde porte sur les grands abris pouvant accueillir jusqu'à 800 personnes, des structures qui peuvent être la propriété de particuliers ou de communes et disposent d'installations plus fournies, comme une cuisine et un réservoir d'eau potable. À titre d'exemple, il est présenté un abri servant de parking souterrain en temps de paix.

Des animations pour mieux comprendre

Les versions Web des brochures peuvent être feuilletées à l'écran et sont accompagnées d'animations et de liens vers des tutoriels. Les animations de la seconde publication montrent par exemple comment fermer une porte blindée, comment faire fonctionner un appareil de ventilation en mode électrique ou manuel ou encore comment remplir un réservoir d'eau au moyen d'une conduite de secours. Des liens permettent d'accéder à des vidéos présentant l'entretien d'une porte blindée, d'une paroi blindée coulissante et d'une pompe manuelle pour eaux usées.

Les brochures peuvent être commandées en version imprimée (« L'abri », numéro 506.100.F, « Grands abris », 506.110.F) auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) en cliquant sur <https://www.bundespublikationen.admin.ch/fr/>. Ces deux publications ont été réalisées par l'OFPP en collaboration avec le Centre des médias numériques de l'armée (MNA).

Plus d'informations sur



[Abris pour la population](#)

La protection civile et la formation en chiffres

Année de référence	2020	2021	2022	2023	2024
Protection civile					
Effectif de la protection civile	76 067	69 686	74 442	67 324	59 815
Jours de service effectués dans la protection civile	544 477	450 816	400 023	379 703	399 221
Ouvrages de protection					
Postes de commandement	811	796	795	795	825
Postes d'attente	1131	1118	1117	1116	1150
Formation					
Jours par participant pendant les formations et les exercices	7 364	8 161	10 931	10 377	13 482
Satisfaction des participants aux cours	84%	93%	94%	92%	93%
Jours de participation au Centre fédéral de formation de Schwarzenburg (CFFS)	21 269	26 644	31 429	26 943	22 016
Satisfaction des participants en matière d'infrastructure de formation	92%	93%	94%	93%	90%

Publications 2024

Toutes les publications ont été éditées entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.



Ausbildungsangebot BABS 2025 - 2026, Ausgabe Januar 2025

[Als PDF auf der Webseite](#)



Offre de cours de l'OFPP 2025 - 2026, Édition janvier 2025

[Format PDF disponible en ligne](#)



Offerta di corsi dell'UFPP 2025 - 2026, Edizione gennaio 2025

[Formato PDF disponibile online](#)



KGS PBC PCP Forum - Édition 41/2024

[Format PDF disponible en ligne](#)



Kulturgüterschutz; Handbuch - Version 2024-05

[Als PDF auf der Webseite](#)



Jahresbericht 2023, Eidgenössische Kommission für Kulturgüterschutz EKKGS

[Als PDF auf der Webseite](#)



Rapport annuel 2023, Commission fédérale de la protection des biens culturels CFPBC

[Format PDF disponible en ligne](#)



Rapporto annuale 2023, Commissione federale della protezione dei beni culturali CFPBC

[Formato PDF disponibile online](#)



Norme minimale pour la sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) relatives aux biens culturels numériques



Minimalstandard für die Sicherheit der Informations- und Kommunikationstechnologie (IKT) digitaler Kulturgüter

[Als PDF auf der Webseite](#)



Norme minimale pour la sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) relatives aux biens culturels numériques

[Disponible en ligne](#)



Standard minimo per la sicurezza delle tecnologie dell'informazione e della comunicazione (TIC) relative ai beni culturali digitali

[Disponibile online](#)



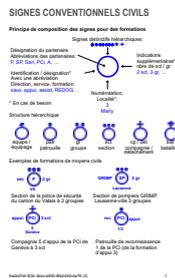
Führung im Bevölkerungsschutz FiBs, Handbuch, Kapitel 6, Zivil-militärische Zusammenarbeit (ZMZ)

[Als PDF auf der Webseite](#)



Manuel de conduite Protection de la population (MCP) – Chapitre 6 / Coopération civilo-militaire (CCM)

[Format PDF disponible en ligne](#)



Gebräuchlichste zivile Signaturen im Rahmen der Katastrophenbewältigung

[Als Dokument auf der Webseite](#)



Signes conventionnels et abréviations utiles aux services de secours

[Disponible en ligne](#)



Segni convenzionali civili più utilizzati nell'ambito della gestione di catastrofi

[Disponibile online](#)





Der Zivilschutz, Grundlagen – Auftrag – Einsatz; Handbuch

[Als PDF auf der Webseite](#)



La protection civile – Généralités – Missions – Interventions; Manuel

[Disponible en ligne](#)



La protezione civile – Basi – Missione – Intervento; Manuale

[Disponibile online](#)



Weisungen des Bundesamtes für Bevölkerungsschutz (BABS) zur kantonalen Bedarfsplanung für Schutzanlagen der Führungsorgane und Zivilschutzorganisationen (BedplaS)

[Als PDF auf der Webseite](#)



Instructions de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) concernant la planification cantonale des besoins pour les constructions protégées des organes de conduite et des organisations de protection civile (PlabeC)

[Disponible en ligne](#)



Istruzioni dell'Ufficio federale della protezione della popolazione (UFPP) sulla pianificazione cantonale del fabbisogno di impianti di protezione degli organi di condotta e delle organizzazioni di protezione civile (PFI)

[Disponibile online](#)



Durchführung von Fernwärmeleitungen durch Schutzräume, Merkblatt Nr. 2024-01

[Als PDF auf der Webseite](#)



Passage de conduites de chauffage à distance dans les abris Aide-mémoire no 2024-01

[Disponible en ligne](#)



Passaggio di condotte di teleriscaldamento attraverso i rifugi

[Disponibile online](#)





Grosse Schutzräume, Informationen zu Personenschutzräumen mit 200 bis 800 Plätzen

Als PDF und erweiterte Online-Version auf der Webseite, als Print zu bestellen unter www.bundespublikationen.ch.

[Als PDF auf der Webseite](#)

[In Druckversion erhältlich](#)



Les grands abris, Informations sur les abris de 200 à 800 places destinés à la population

Format PDF et version enrichie disponibles en ligne ; à commander en version imprimée sur le site www.bundespublikationen.ch.

[Disponible en ligne](#)

[Disponible en version imprimée](#)



Grandi rifugi, Informazioni sui rifugi per persone con da 200 a 800 posti

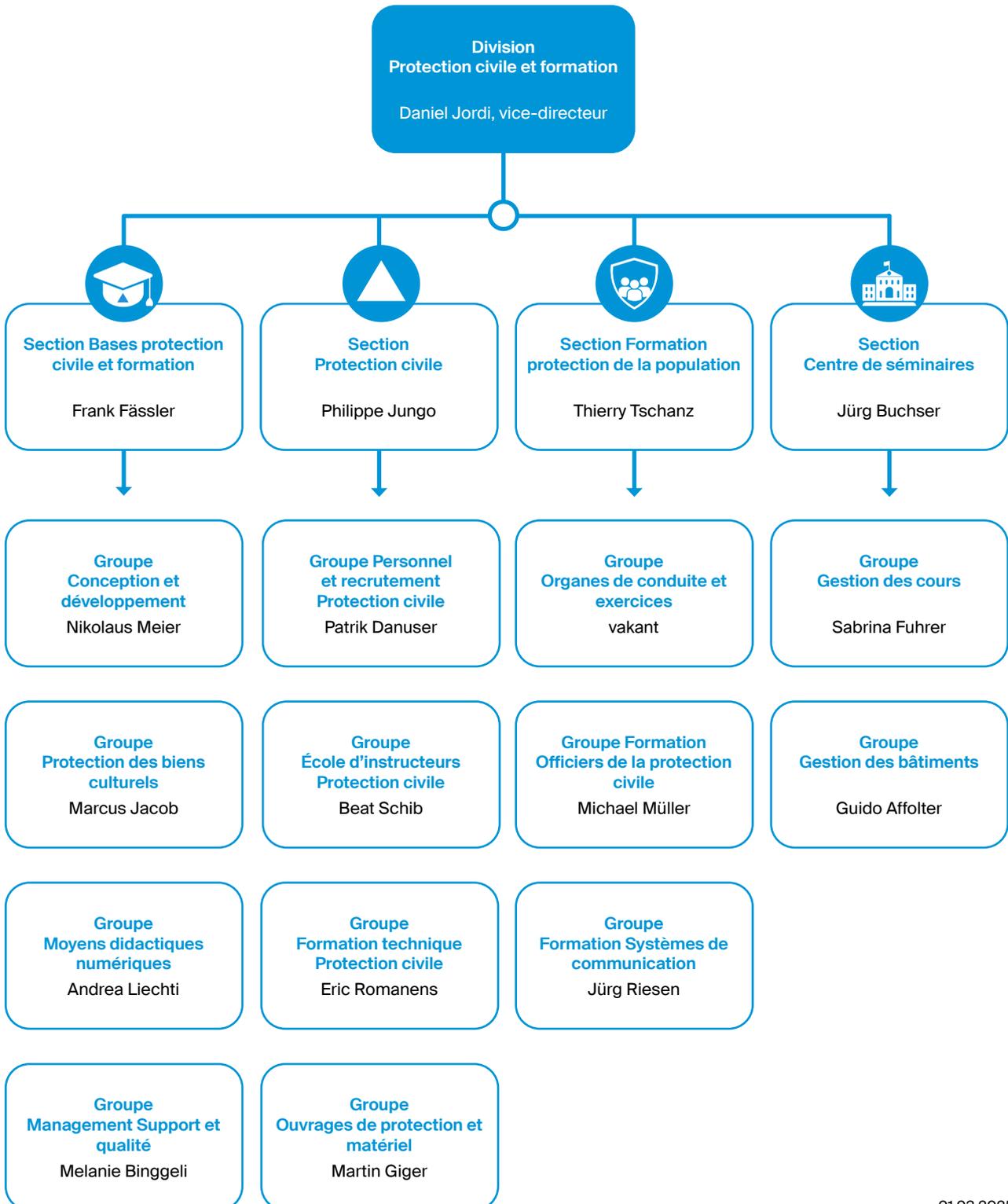
Da scaricare dal sito web in formato PDF e versione ampliata o da ordinare in forma stampata all'indirizzo www.bundespublikationen.ch

[Disponibile online](#)

[Disponibile in versione stampata](#)



Organigramme





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Ufficio federale della protezione della popolazione UFPP